

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2022, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit autour du parc d'hydrocarbures des Arènes situées sur la commune de Toulon.

Ce projet est porté par le DEMa (Dépôt Essences Marine) de Toulon BCRM - BP34 - 83800 TOULON Cedex 9.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du **3 janvier 2023 au 2 février 2023** :

<b>Mairie de Toulon</b> Hôtel de Ville - Avenue de la République - 83000 Toulon du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
--

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Toulon - Hôtel de Ville - Avenue de la République - 83000 Toulon, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Olivier LUC, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

<b>Permanences</b>	<b>Mairie de Toulon</b>
mardi 3 janvier 2023	9h00 - 12h00
mardi 10 janvier 2023	14h00 - 16h30
mercredi 18 janvier 2023	9h00 - 12h00
vendredi 27 janvier 2023	9h00 - 12h00
jeudi 2 février 2023	14h00 - 16h30

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet, l'adjoint au chef du DEMa (Dépôt Essences Marine) de Toulon BCRM-BP34-83800 Toulon Cedex 9 (dossier suivi par monsieur le commandant Serge DRADJIOTIS, courriel : [serge.dradjiotis@intradef.gouv.fr](mailto:serge.dradjiotis@intradef.gouv.fr)).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Au terme de la procédure, l'autorité compétente pour approuver le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit autour du parc d'hydrocarbures des Arènes situées sur la commune de Toulon, est le ministre des Armées.